## Association technique internationale des bois tropicaux

6, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris France

E-mail: sec@atibt.com Site Web: www.atibt.com

## Un point sur la gestion des forêts africaines



Le 27 mars 2002 s'est tenu au Press Club de France, à Paris, le déjeuner de presse organisé à l'initiative de M. Henri Djombo, ministre de l'économie forestière, chargé de la pêche et des ressources halieutiques de la République du Congo, président en exercice de l'Organisation africaine du bois (OAB) qui regroupe 14 pays forestiers africains. La conférence a permis d'évoquer la gestion durable des forêts denses humides d'Afrique et d'apporter une voix africaine sur les différents propos tenus récemment, en Europe, sur l'exploitation forestière et l'importation des bois tropicaux africains.

Le ministre a rappelé que l'accroissement de la production et de la transformation du bois était une condition fondamentale dans le développement des pays africains. Il a souligné que les préoccupations des organisations écologistes concernant la déforestation et la destruction de la biodiversité étaient également celles des pays africains, qui se sont engagés à œuvrer pour une gestion durable des forêts.

## La gestion durable

Des actions spécifiques ont été mises en place pour soutenir la politique de gestion durable concernant l'exploitation, les populations, la certification et la faune.

Le ministre a insisté sur la nécessité de l'exploitation, pour le développement des pays producteurs, et les conséquences néfastes d'un éventuel embargo : chômage et pauvreté pour les populations locales et reprise alarmante du trafic de la viande de brousse.

Il a fait le point sur les actions permettant de lutter contre les maux africains (le renforcement des capacités institutionnelles, la coopération inter-États, la démocratisation, la mobilisation de financements et l'utilisation de nouvelles technologies). Il a souligné l'importance de conjurer les coupes frauduleuses provoquées par des politiques forestières et industrielles souvent mal adaptées ou mal contrôlées. Le ministre a également abordé le handicap des administrations africaines dénuées de moyens financiers, techniques et humains ainsi que les coûts élevés de l'aménagement forestier qui viennent augmenter la confusion.

En ce qui concerne l'exploitation illégale, il s'est étonné du pourcentage élevé couramment cité en Europe et a regretté le manque de fiabilité de ces données.

## Une certification panafricaine

Dans ce contexte, la vocation de l'OAB a été revalorisée. Notamment, les actions conjointes des administrations nationales, de l'expertise intergouvernementale et internationale ont élaboré une certification panafricaine qui a été mise en place par le Cifor. Cette certification apportera une meilleure crédibilité des bois africains sur les marchés internationaux.

Le ministre H. Djombo, répondant aux nombreuses questions des journalistes, a insisté sur les progrès réalisés par les pays africains en termes de développement économique et social (par exemple au Congo, où 7 000 à 8 000 emplois nouveaux sont annoncés dans le secteur). Cette création d'emplois induit la création d'hôpitaux, de dispensaires et d'écoles pour les familles des employés et des communautés rurales.

Enfin, le ministre a précisé la nécessité d'une collaboration entre les entreprises privées, les ONG et les gouvernements, pour une production durable et une revalorisation de la matière première, récemment ternie par des discours caricaturaux. Il a ainsi regretté l'amalgame excessif entre la situation complexe au Liberia et les bois africains.

Le ministre a conclu sur la nécessité d'une mise en valeur des ressources forestières pour leur pérennité et aussi sur la nécessité du respect des normes techniques de bonne gestion forestière.

L'intervention du ministre H. Djombo est à votre disposition, sur demande à l'ATIBT.